



**RÈGLEMENT COMPLET**  
**DU JEU-CONCOURS « RALLYE PHOTO SPECIAL ENVIRONNEMENT »**  
**Organisé par le SICTOMU**

## **PRÉAMBULE**

Le « Rallye Photo spécial environnement 2024 » est mis en place par le SICTOMU, syndicat de collecte et de traitement des déchets de la région d'Uzès. Le syndicat développe en collaboration avec les forces vives du territoire, de nombreuses actions de prévention et plus particulièrement lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

## **ARTICLE 1 : PRÉSENTATION**

### A quel moment ?

En amont de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le SICTOMU organise du 28 octobre au 18 novembre 2024 un rallye photo sur tout le territoire. Ce rallye photo est un concours de photographies numériques amateurs. Un smartphone ou un appareil photo numérique sont vos outils de jeu. Aucun appareil ne sera prêté aux participants.

### Comment ?

C'est simple ! Nous vous proposons de partir à la découverte du territoire à travers 8 thèmes gravitant autour de la thématique « Manger mieux, gaspiller moins ». de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2024

### Les 8 thèmes :

- **Cuisine automnale** : Photographiez la préparation de plats de saison avec des ingrédients comme les courges, les pommes, les poires, et les châtaignes. #CuisineZéroDéchet
- **Compostage automnal** : Capturez des images de feuilles mortes pour le compost, ou montrant comment les déchets de cuisine sont ajoutés au composteur en préparation de l'hiver. #CompostAutomne
- **Décorations d'automne en réutilisant des matériaux** : Prenez des photos de projets de bricolage utilisant des matériaux recyclés pour créer des décorations automnales, comme des couronnes de feuilles, des lanternes avec des bocaux en verre, ou des citrouilles décorées avec des objets recyclés. #DIYAutomne
- **Pique-nique automnal zéro déchet** : Photographiez un pique-nique automnal, avec des repas faits maison emballés dans des contenants réutilisables et des thermos pour les boissons chaudes. #PiqueNiqueZéroDéchet
- **Achats de saison au marché local** : Capturez des moments d'achat de produits de saison au marché, comme des légumes racines, des fruits d'automne, et des produits locaux, tout en utilisant des sacs réutilisables. #MarchéLocalAutomne
- **Jardinage d'automne** : Prenez des photos de la préparation du jardin pour l'hiver, comme la récolte des derniers légumes, la plantation de bulbes pour le printemps, ou la protection des plantes contre le froid. #JardinageAutomnal



- **Repas réconfortants anti-gaspillage** : Montrez des photos de repas réconfortants préparés avec des restes alimentaires, mettant en avant des plats chauds comme des soupes, des ragoûts, et des gratins. #RepasAntiGaspillage
- **Chasse au trésor des déchets alimentaires** : Organisez une chasse au trésor où les enfants doivent trouver et photographier des initiatives locales visant à réduire les déchets alimentaires. Par exemple, des bacs de compost dans les quartiers, des affiches de sensibilisation, des magasins vendant des produits en vrac, ou des personnes utilisant des sacs réutilisables et des boîtes pour les restes alimentaires.

8 photographies sont autorisées par participant. Une photographie de chaque thème ou plusieurs du même.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PARTICIPATION**

Le Rallye Photo est gratuit et ouvert à tous, y compris aux mineurs (sous la responsabilité d'un adulte) ; à l'exclusion des membres du jury. La participation des mineurs est soumise à une autorisation parentale (avec copie de la CNI des représentants légaux). Toute photographie doit obligatoirement être prise durant la période définie : du 28 octobre au 18 novembre 2024 (date de création de la photo faisant foi).

Les inscriptions sont nominatives. Chaque participant s'engage à réaliser lui-même la totalité des photographies prises durant le rallye : il doit obligatoirement être l'auteur de la photographie. La participation au concours ne fait l'objet d'aucune inscription préalable. Elle implique l'adhésion totale des participants aux termes et conditions du règlement. Les participants s'engagent à respecter le règlement sous peine d'être disqualifiés.

## **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

La participation au Rallye Photo est gratuite. Pour une personne mineure, le représentant légal devra signer numériquement l'ensemble des documents administratifs et s'engage à ce que le mineur soit accompagné par une personne majeure pendant sa participation au rallye.

Pour participer au concours, les clichés devront être envoyés au format numérique JPEG par email à **communication@sictomu.fr**. Les photos devront être renommées avec le prénom, nom de famille et la thématique choisie (exemple : Marie Dupont JardinagedAutomne) Les fichiers envoyés devront être accompagnés des éléments\* suivants :

- Nom
- Prénom
- Âge du participant
- Code postal
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail

\*Ces informations confidentielles ne seront pas communiquées à des tiers et ne seront pas utilisées en dehors du Rallye Photo 2024.



#### **ARTICLE 4 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET USAGE POSSIBLE DES PHOTOGRAPHIES**

Tout participant jouit du plein droit d'exploitation des photographies qu'il a réalisées dans le cadre du rallye, conformément au code de la propriété intellectuelle. Cependant, en acceptant ce règlement, il autorise les organisateurs, à savoir le SICTOMU à utiliser ses images à des fins de promotion, sur quelque support que ce soit (Site internet, affiche...). Les œuvres seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur mais elles sont déclarées sans valeur commerciale : en aucun cas il ne sera versé aux participants des droits d'auteur ni rémunération.

#### **ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉS ET DROITS A L'IMAGE**

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur les photos présentées. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés. Le SICTOMU décline toute responsabilité concernant les réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos ou images envoyées.

#### **ARTICLE 6 : DELIBERATIONS DU JURY ET REMISE DES DOTATIONS**

Le jury du Rallye Photo est composé d'une dizaine de personnes : élus du SICTOMU, agents de prévention, membres des structures partenaires de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Les photographies sont jugées sur :

- la composition et la qualité de la photographie ;
- sur la créativité, mise en scène, recherche ;
- sur l'impression générale
- et sur le respect de la thématique.

Les résultats seront annoncés le samedi 23 novembre 2024 à 18h30 lors de la clôture de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets à la Maison des Associations de Remoulins et sur les réseaux sociaux. Tous les participants seront invités à cette cérémonie. Les personnes absentes seront contactées directement par email.

Aucun courrier ne sera adressé aux participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés. Les gagnants devront répondre au plus tard le 31 décembre 2024 et fournir leurs coordonnées complètes. Sans réponse de la part du gagnant dans ce délai, il sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

Les photos lauréates seront récompensées par 8 lots différents :

- **Lot n°1** : 1 pass Up Découverte + 2 paniers du Jardin d'Alix
- **Lot n°2** : 1 pass Up Découverte + 2 places pour le cinéma Le Capitole
- **Lot n°3** : 1 pass Up Découverte + Bon d'achat de 30€ pour l'ARRU
- **Lot n°4** : 1 pass Up Découverte + Abonnement 3 mois au tricycle du Centre Social Intercommunal Pierre Mendès France de Saint Quentin la Poterie



- **Lot n°5** : Pass Up Découverte + 1 abonnement de 3 mois au service mobilité douce de la CCPCG
- **Lot n°6** : 1 pass Up Découverte + 1 abonnement 1 an au magazine Objectif Gard
- **Lot n°7** : 1 pass Up Découverte + Abonnement 3 mois au Républicain d'Uzès
- **Lot n°8** : 1 pass Up Découverte + 2 places pour le spectacle *PAS DE ÇA CHEZ MOI !* le 12 janvier à 17h30 à l'Ombrière d'Uzès

#### **ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU RÉGLEMENT**

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les participants. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du participant. Le règlement est disponible sur le site internet du SICTOMU.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le SICTOMU par email à [communication@sictomu.fr](mailto:communication@sictomu.fr) ou par téléphone au 07 87 23 38 72

#### **ARTICLE 8 : DONNEES INFORMATIQUES**

Conformément à la réglementation, les informations nominatives et personnelles recueillies dans le cadre du Rallye Photo 2024 sont traitées conformément à la « Loi Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et ne seront utilisées que dans le cadre de l'évènement.

Pour les données collectées par le SICTOMU, tous les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de suppression ou de rectification des données les concernant auprès du Pôle Prévention du SICTOMU en écrivant à l'adresse suivante : [communication@sictomu.fr](mailto:communication@sictomu.fr).

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement sur les données le concernant, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. En cas de réclamation, le participant pourra saisir l'autorité de Contrôle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), située 3 Place de Fontenoy – 75007 Paris